



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 13 septembre 2022

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à 19 heures.

Présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
 Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
 Monsieur Léo-Paul Thibault, Rivière-Ouelle
 Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime
 Madame Pascale G. Malenfant, Saint-Anne-de-la-Pocatière

Est aussi présente : Madame Manon Lévesque, directrice générale

Dans le but d'alléger le texte,
« **Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest** »
est appelée ci-après « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Le président constate le quorum à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

55.09.22 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 13 septembre 2022 soit accepté tel que présenté en laissant le point Questions diverses, ouvert.

56.09.22 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2022

Il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2022, tenue à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, soit accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES OPÉRATIONS AVEC MME GENEVIÈVE LIZOTTE

Le président, M. Gilles DesRosiers, nous transmet des informations concernant l'accident dans lequel un de nos camion, le 336, a été impliqué.

57.09.22 5. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2022

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes du mois de juillet suivant soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2022		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	1 ^{er} au 31 juillet 2022 (4 sem.)	5 805.28 \$
Administration	1 ^{er} au 31 juillet 2022 (4 sem.)	1 259.79 \$
	Total des salaires	7 065.07 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais de juillet	23.57 \$

Vidéotron	Téléphone	58,08 \$
Geneviève Lizotte	Cellulaire juillet	45,00 \$
Agence revenu du Canada	D.A.S. avril, mai, juin	3 540.26 \$
Revenu Québec	D.A.S. avril, mai, juin	9 512.98 \$
Gilles DesRosiers	Bris 14, ruelle Boucher 47.02.22	75.25 \$
Gérald Dubé	Frais de déplacement	20.00 \$
Total des incompressibles		13 333.04 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	diésel	7 692.41 \$
Groupe environ. Labrie	Hyd.pipe, nut + transport	699.69 \$
Garage Conrad Dionne	Graissage+alternateur 335 graissage+batterie 334	1 770.39 \$
Centre service St-Philippe	Frein 334, barre sécurité 335	119.75 \$
Carrefour du Camion RDL	Gasket panne huile 335	903.21 \$
Coop Avantis	Changer huile 334	148,32 \$
La Salopette	Vêtements de travail Geneviève	432.25 \$
Énergie Sonic	Diésel	1 702.85 \$
Atria	Problème réception courriel	73.30
Total des comptes à payer		13 393.85\$
Grand total		33 791.96\$

58.09.22

6. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2022

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes du mois d'août suivant soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2022		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	1 ^{er} au 31 août 2022 (5 sem.)	6 166.18 \$
Administration	1 ^{er} au 31 août 2022 (5 sem.)	1 494.48 \$
Total des salaires		7 660.66 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais d'août	16.55 \$
Vidéotron	Téléphone	134.79 \$
Geneviève Lizotte	Cellulaire août	45.00 \$
Geneviève Lizotte	Frais de déplacement	20.00 \$
Total des incompressibles		216.34 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	diésel	8 741.80 \$
Groupe environ. Labrie	Rodeur boule, éléments compacteur 334	1 307.47 \$
Carquest	Huile	81.13 \$
Garage Conrad Dionne	Refaire cylindre hydraulique	236.62 \$
Centre service St-Philippe	Fuite d'air 335	496.71 \$
Carrefour du camion RDL	Chaufferette 335, alimentation moteur 334	1 124.91 \$
Remorquage STP	Remorquage 336 (accident assurance)	7 519.08 \$
La Salopette	Gants de travail	14.94 \$
Énergie Sonic	Diésel	2 406.49 \$
Geneviève Lizotte	Essence auto courtoisie	20.03 \$
Filgo Énergie	Diésel	1 037.82 \$
Atria	Sauvegarde d'août	9.20 \$
Publicité P.A. Michaud	Autocollant S saisonnier	143.72 \$
Total des comptes à payer		23 139.92\$
Grand total		31 016.92\$

59.09.22

7. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2022

Il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire du mois de juillet 2022 soit accepté tel que présenté.

60.09.22 8. **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2022**

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire du mois d'août 2022 soit accepté tel que présenté.

61.09.22 9. **ADOPTION DU BUDGET 2023**

Attendu que le Conseil d'administration doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le budget 2023 soit adopté au montant de 471 549,00 \$ tel que détaillé :

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST BUDGET 2023	
Administration	
Salaires & cotisations de l'employeur	26 750,00 \$
Frais Banque	400,00 \$
Assurances	5 500,00 \$
Téléphone & Internet	680,00 \$
Poste	100,00 \$
Vérification comptable	4 150,00 \$
Administration & Informatique	2 000,00 \$
Fournitures de bureau	500,00 \$
Total Administration	40 080,00 \$
Matières Résiduelles	
Salaires & cotisations de l'employeur	126 500,00 \$
Contrat (Cueillettes)	10 000,00 \$
Immatriculation	5 300,00 \$
Frais déplacement	500,00 \$
Téléphonie	1 200,00 \$
Carburants & Urée	120 000,00 \$
Pièces & accessoires	1 500,00 \$
Vêtements & fournitures	800,00 \$
Entretien des camions	55 000,00 \$
Bris divers	3 000,00 \$
Location d'un bâtiment	10 086,00 \$
Total Matières résiduelles	333 886,00 \$
Intérêt sur dette à long terme	10 583,00 \$
Remboursement de la dette à long terme	87 000,00 \$
Total intérêts et remboursements de dette à long terme	97 583,00 \$
Total charges	471 549,00 \$

Municipalité	Populations 2022	RFU 2022	Tonnages 2021	Répartition : 33.33 % de la RFU, populations et Tonnages	Quotes-Parts 2023
Ste-Anne-de-la-Pocatière	1567	178 933 150 \$	770.74	30.02 %	141 537 \$
St-Onésime d'Ixworth	557	44 057 613 \$	288.07	9.74 %	45 934 \$
St-Gabriel Lalemant	685	50 989 475 \$	225.39	10.11 %	47 666 \$
St-Pacôme	1566	131 898 771 \$	746.8	27.02 %	127 399 \$
Rivière-Ouelle	997	179 492 962 \$	511.94	23.12 %	109 013 \$
Totaux	5372	585 371 971 \$	2 542.94	100.00 %	471 549 \$

62.09.22

10. AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN REGROUPEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE KAMOURASKA

Attendu qu'en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le 9 février 2022, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé (résolution no 080-CM2022);

Attendu que la mesure 17 de ce projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé vise l'optimisation de la collecte et du transport des matières résiduelles à l'échelle de la MRC;

Attendu la volonté du conseil de la MRC de Kamouraska de réaliser « une étude d'opportunité permettant d'évaluer la pertinence de regrouper la collecte et le transport des matières résiduelles à l'échelle de l'ensemble des municipalités de la MRC de Kamouraska », ci-après appelée « le Projet »;

Attendu que pour ce Projet, la MRC désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que « le Projet » est estimé à 164 135 \$ et qu'il pourrait être subventionné à 50 % par le biais d'une aide financière du MAMH et à 50 % par la MRC;

Attendu que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest, par délégation de compétence, agit au nom des municipalités de Rivière-Ouelle, de Saint-Gabriel-Lalemant, de Saint-Onésime-d'Ixworth, de Saint-Pacôme et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

Attendu que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest désire participer au Projet dans le cadre de l'aide financière;

Attendu que le formulaire de demande d'aide financière vise à être déposé auprès du MAMH au plus tard le 16 septembre 2022;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest autorise le dépôt du Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest s'engage à participer au projet en fournissant les informations nécessaires (contrats, ententes, données financières, statistiques, etc.), le cas échéant.

QUE le conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable dudit Projet.

11. QUESTIONS DIVERSES

63.09.22

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 5 octobre à 19 heures à la Municipalité de Saint-Pacôme tel que prévu au calendrier des rencontres.

64.09.22

13. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 19 h 54.

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Gilles DesRosiers, président

Manon Lévesque, greffière-trésorière